

Venez rejoindre notre école de musique !

Notre harmonie dispose d'une **école de musique** qui nous permet d'assurer la formation musicale de nos nouveaux membres. D'un niveau modeste, cette école est entièrement bénévole et **les cours sont donc gratuits**, pour les enfants comme pour les adultes.

Notre école dispense les cours suivants :

SOLFÈGE (Formation Musicale)

Dans l'optique d'assurer une Formation Musicale suffisante pour la pratique d'un instrument dans notre harmonie, l'apprentissage se fait en un cycle de 3 années. L'enseignement pédagogique proposé est calqué sur le programme national de la Confédération Musicale de France.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les cours collectifs hebdomadaires de 1^{ère} et 3^{ème} années seront dispensés. Les horaires seront définis début septembre en fonction des inscriptions.



*Pour vous inscrire, contactez-nous dès maintenant
(Martine SARRE, présidente au 06.71.37.61.45
Ou par mail : harmonie.bourghelles@hotmail.com)*

INSTRUMENT

L'apprentissage débute à l'issue de la 1^{ère} année de Formation Musicale, sa durée varie suivant l'avis du professeur.

Les horaires de cours individuels hebdomadaires seront convenus d'un commun accord avec le professeur à la rentrée.

Nous ne pouvons vous proposer que l'apprentissage des instruments présents dans un orchestre d'harmonie, c'est-à-dire la **Flûte traversière, la Clarinette, le Saxophone, la Trompette, le Cor d'Harmonie, le Trombone, l'Euphonium et la Percussion.**





Déroulement et but de la formation

Chaque année de solfège ou d'instrument est validée par un examen de fin d'année. Les élèves choisissent leur instrument après la réussite de leur première année de solfège. Ensuite, après trois ans de formation instrumentale ils sont invités à intégrer les rangs de l'harmonie.

Notre travail étant totalement bénévole, il est important de préciser que nous formons des élèves dans le but qu'ils intègrent l'harmonie et qu'ils y développent leur talents.

Les professeurs

Les professeurs de l'école de musique font partie de l'harmonie et participent bénévolement à la formation des élèves. Il y a en général un ou deux professeurs par type d'instrument suivant les disponibilités de ceux-ci et les nombres d'élèves à prendre en charge.



Les instruments

L'harmonie fournit aux élèves les instruments nécessaires à leur apprentissage dans les meilleures conditions. Les instruments sont régulièrement révisés et entretenus.

Les partitions et livres restent à la charge des élèves.

*Si vous êtes intéressé ou pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter !!!*

Martine SARRE, présidente au 06.71.37.61.45

mail : harmonie.bourghelles@hotmail.com

Notre site internet : harmonie-bourghelles.e-monsite.com

